

que tout ce qui croît par végétation et est incapable de mouvements soumis à une volonté libre et intérieure, mais qui cependant se reproduit dans son espèce : c'est la grande variété des plantes ;

III. Enfin, le règne *animal*, c'est-à-dire tout ce qui a un mouvement soumis aux instincts et à la volonté, qui se nourrit, se déplace, sent et souffre et se reproduit dans son espèce : les animaux, par conséquent.

Il est une autre division, moins usitée, mais plus logique peut-être et plus simple surtout : celle basée sur la présence ou l'absence, dans les corps, d'une organisation réelle ; elle n'admet que deux règnes : le règne *inorganique*, comprenant les minéraux, et le règne *organique*, les végétaux et les animaux. Cette division, plus récente, tranche la difficulté qui existe dans la classification de certains *animaux-plantes*, rangés par quelques naturalistes dans le règne animal et par d'autres dans le règne végétal.

Enfin, d'autres auteurs plus conciliants ont adopté ces deux méthodes de classification et enseignent que tous les corps composant l'univers se divisent en deux grandes SECTIONES :

I. La *section inorganique*, qui se compose de tous les êtres inanimés formant partie du règne minéral ;

II. La *section organique*, qui se divise en deux parties : 1^o le règne végétal et 2^o le règne animal.

Cette dernière classification semble prévaloir de nos jours et est employée par la plupart des auteurs ; et je vois que c'est celle que suit l'abbé Huard dans son *Traité élémentaire de Zoologie*.

Chacun de ces trois règnes est susceptible de très nombreuses subdivisions parmi les êtres qui les composent. En effet, pour ne parler que du règne animal, il est aisé de voir quelle variété dans les formes, dans les rapports, dans les modes d'existence. Tel animal a une charpente osseuse, tel autre en est dépourvu ; tel animal ne vit que dans l'air, tel autre ne vit que dans l'eau, tel autre, participant de la nature des